

Règlement du concours

« Gagnez une borne électrique et son installation » HydroSolution 22 novembre au 31 décembre 2021

Ce concours s'adresse aux personnes qui demanderont une soumission et compléteront l'achat ou le financement d'une borne avec HydroSolution auprès de l'un de nos conseillers de notre Centre contacts clients durant la durée du concours.

Le grand prix à gagner est une borne pour véhicule électrique de marque FLO (modèle X5), incluant une installation standard. La valeur du prix est de 1 999 \$ avant taxes et comprend :

- La borne
- L'installation dans une zone desservie par HydroSolution et ses partenaires installateurs
- Une garantie de 3 ans sur les pièces et 1 an sur la main-d'œuvre.

Les détails du grand prix se retrouvent sur le site HydroSolution :

<https://www.hydrosolution.com/borne-de-recharge/flo-maison-x5/>

Les prix secondaires consistent en dix (10) prix de 50 \$ chacun en crédit FLO. Les prix seront remis sous forme d'un crédit de recharge électronique valide sur le réseau FLO et le réseau électrique Québec.



Le concours « **Gagnez une borne électrique et son installation** » est organisé par HydroSolution (les « organisateurs du concours »). Il se déroulera dans la province de Québec exclusivement à compter du **22 novembre et jusqu'au 31 décembre 2021, 23 h 59** (la « durée du concours »). Le tirage aura lieu le **10 janvier 2022** à 13 h.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus lors de l'inscription. En sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs du concours, les employés de leurs agences de publicité et de promotion, et des fournisseurs de produits et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de faire une demande de soumission et confirmer l'entente d'installation (achat ou financement) en remplissant les renseignements personnels, y compris **une adresse courriel valide**, avant la fin du concours.

Aucun achat n'est requis : les personnes souhaitant participer sans achat peuvent rédiger un texte de 150 mots qui explique pourquoi HydroSolution permet à ses clients d'avoir l'esprit tranquille avec son installation de bornes, puis envoyer leur texte par courriel à l'adresse suivante : Marketing@HydroSolution.com, en indiquant leurs nom, prénom et numéro de téléphone.

Aucun autre mode d'inscription n'est disponible.

Ces personnes reconnaissent avoir lu et accepté le règlement de participation disponible sur le site et acceptent de s'y conformer.

LIMITES

Une (1) inscription par participant pendant la durée du concours.

Aucun achat requis.

Les organisateurs du concours et leurs représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler son inscription si elle participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contrevenant au présent règlement ou inéquitable envers les autres participants (par exemple : piratage informatique, fausse identité, etc.).

Les organisateurs du concours, de même que leurs employés, agents et représentants, se dégagent de toute responsabilité relativement à un éventuel mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau, ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut empêcher une personne de participer au concours ou encore limiter sa possibilité de participer. En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne accepte de dégager de toute responsabilité les organisateurs du concours, de même que leurs employés, agents et représentants, de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

PRIX

Une (1) borne pour véhicule électrique FLO, modèle X5 et son installation standard, dans les régions aux codes postaux desservis par HydroSolution. Les gagnants du grand prix et des prix secondaires seront informés par courriel dans les jours suivant le tirage et devront communiquer avec HydroSolution dans les 48 heures suivant la réception du courriel, sans quoi HydroSolution procédera au tirage de nouveaux gagnants. La borne prévue à l'entente initiale sera créditée. Si la personne gagnante du grand prix vit en copropriété ou n'est pas propriétaire de logement, et/ou vit dans une zone non desservie, HydroSolution ne pourra pas procéder à l'installation de la borne. Le grand prix sera remis sous forme d'un chèque de 1 000 \$. Tous les frais en extra liés à une installation non standard seront à la charge du client. L'installation n'inclut aucun travail électrique ou autre.

Pour les prix secondaires : les personnes gagnantes des cartes pour un crédit de recharge électronique de 50 \$ chacune valides sur le réseau FLO et le réseau électrique Québec devront s'abonner au réseau FLO avec une adresse courriel valide.

Ces prix ne sont pas échangeables, ni monnayables, et doivent être acceptés tels quels, selon les conditions d'utilisation décrites sur chacun des certificats et ne peuvent être transférés à un tiers.

Dans tous les cas, les organisateurs du concours, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à ce concours, ainsi que leurs employés, agents et représentants, ne pourront être tenus d'attribuer un plus grand nombre de prix que celui qui est indiqué au présent règlement. Ils ne seront pas tenus responsables en cas de perte, de vol ou de mauvaise utilisation des prix.

Le gagnant dégage les organisateurs du concours, de même que leurs filiales, employés, agents et représentants, de toute responsabilité pour tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

TIRAGE

CHANCES DE GAGNER

Une (1) chance par participant pour le tirage pendant la durée du concours.

Des tirages au sort seront effectués le 10 janvier à 13 h dans le bureau d'HydroSolution parmi tous les clients HydroSolution ayant signé leur entente d'installation entre le 22 novembre et 31 décembre 2021. Les gagnants seront informés par courriel.

Aucun événement public n'est relié au tirage.

ATTRIBUTION DES PRIX

Afin d'être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront joindre les organisateurs du concours après réception du courriel, dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage. Si un participant sélectionné ne se manifeste pas dans les 48 heures suivantes, HydroSolution procédera à un autre tirage, jusqu'à ce qu'un participant soit déclaré gagnant.

Pour accepter un prix, il faut répondre correctement à la question d'habileté mathématique suivante : $(10 - 4) + (1 * 2) = \underline{\hspace{2cm}}$, qui sera indiquée sur le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité remis par les organisateurs du concours dans les deux (2) jours ouvrables suivant sa réception, à défaut de quoi HydroSolution procédera à un autre tirage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le défaut d'un participant sélectionné de respecter toute condition prévue au présent règlement, ou le refus de son prix, entraînera sa disqualification. Dans un tel cas, un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer le prix, conformément, au présent règlement et jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Dans l'éventualité où aucun gagnant n'est déclaré dans les vingt (20) jours suivants le tirage, les organisateurs du concours pourront, à leur discrétion, annuler le prix.

Il n'y aura aucune communication avec les participants relativement à ce concours, sauf avec les gagnants.

Les inscriptions et les formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité sont la propriété des organisateurs du concours et ne seront pas retournés aux participants.

À moins d'indication contraire dans le présent règlement officiel, tous les renseignements personnels recueillis seront utilisés uniquement dans le but de mener à bien ce concours, conformément à la politique de respect de la vie privée mise de l'avant par le commanditaire du concours.

Les participants acceptent de se soumettre au présent règlement et autorisent HydroSolution à utiliser leurs noms, lieux de résidence, photographies ou images dans toute publicité, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu au présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ), si requise.

Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants en lien avec le présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ), relativement à toute question relevant de sa compétence. Un différend quant à l'organisation ou au déroulement d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le règlement du concours est disponible à partir du 22 novembre 2021 sur le site HydroSolution.com